

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

COMMUNE DE LANDIVY



M. Jean-Pierre DUPUIS
Maire
53 190 LANDIVY

à

Mme Solange DELOUSTAL
Inspecteur d'Académie
Rue Mac Donald
Cité administrative
BP 3851
53 030 LAVAL CEDEX 9

Landivy, le 17 mars 2010

Madame l'inspecteur,

J'apprends avec stupeur l'existence d'un projet de fermeture d'une classe de l'École Maternelle de Landivy. Cette nouvelle a vivement surpris le conseil municipal, et consterne la population.

Ce projet me paraît injuste, de nature à nuire au développement de la commune, et je vous demande d'y renoncer.

*Pour des raisons d'effectifs d'abord : avec 37 enfants inscrits à la rentrée 2010, dont 29 de **plus de trois ans**, dans trois sections, nous nous trouvons au-delà de ce qui peut être raisonnablement demandé à un seul enseignant. De plus, 4 ou 5 inscriptions d'enfants nés en 2008 ne manqueront pas de s'ajouter en cours d'année scolaire. Les projections établies par vos services chiffrent à 31 en 2011-2012, puis à 30 en 2012-2013 l'effectif prévisionnel d'enfants **de plus de trois ans** à l'école maternelle, donc sans diminution prévisible.*

Pour la qualité de l'enseignement proposé ensuite : l'enseignant se trouverait isolé sur le site de l'école maternelle, sans relation directe avec ses collègues, sans possibilité d'organiser des exercices d'une certaine ampleur, nécessitant la présence de deux professeurs des écoles.

Pour la reconnaissance, enfin, des efforts de la commune, qui s'est engagée dans la construction, la réhabilitation et l'équipement des locaux scolaires depuis plusieurs années. Sur le seul site de l'école maternelle, elle a investi plus de 530 000€ en quatre ans : rénovations du préau et construction d'un nouvel accueil périscolaire en 2006, aménagements intérieurs des classes en 2007, construction d'une salle « mixte », utilisée comme salle de psychomotricité en période scolaire, comme local de l'ALSH hors période scolaire, en 2008, goudronnage de la cour et réhabilitation de la structure de jeu en 2009.

La fermeture de cette classe, de plus, diminuerait fortement l'attractivité de LANDIVY.

Afin d'attirer et de fixer une population jeune, la commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'aménagement résolue. Après un lotissement de 14 lots (dont 13 sont construits), en 2006, elle a achevé, en juillet 2009, l'aménagement d'un nouveau lotissement de 24 parcelles, dont 7 sont déjà vendues et 4 autres réservées. Dans ces opérations, elle a privilégié un prix de vente bas, et rendu éligible l'ensemble des terrains au Pass Foncier.

La commune compte 413 emplois salariés, dont 318 dans des PME industrielles. Une récente étude, établie par la Communauté de Communes, montre que 44% d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans, et partiront en retraite dans les prochaines années. C'est le gage d'un renouvellement de la population.

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous demander de surseoir à la décision de fermeture d'une classe à l'École Maternelle de LANDIVY.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer, accompagné, si vous le souhaitez, d'une délégation de parents d'élèves, afin de vous exposer plus complètement les raisons qui motivent cette demande, et vous faire part du désarroi de la population.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma haute considération.

J.-P. DUPUIS